

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 V 259 Vœu relatif à la mise en circulation de scooters électriques en libre-service.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les efforts de la Ville de Paris pour, depuis 2001, permettre une diversification des modes de transport à Paris ;

Considérant le succès et la réussite de Vélib' et plus récemment d'Autolib' ;

Considérant l'intérêt pour notre Ville de diversifier ses modes de transport et d'en accroître l'offre ;

Considérant que la réduction de la pollution nécessite la mise en place d'alternatives aux véhicules polluants et que "Scootlib" constitue un nouveau mode de transport partagé ;

Considérant l'enquête globale transport (EGT 2010) pilotée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France rendue publique en janvier 2013 qui note une augmentation de l'ordre de 34% de l'utilisation du scooter en 10 ans ;

Considérant le lancement réussi en mai 2013 du service "Motit" à Barcelone, service de scooters électriques en libre-service ;

Considérant les propos de l'Adjoint en charge des transports et de déplacements indiquant en juillet 2013 dans "Le Parisien" que "L'idée de créer un Scootlib', sur le modèle du Vélib' et d'Autolib', est en réflexion" ;

Considérant que le scooter électrique en libre-service constitue le chaînon manquant entre Vélib' et Autolib', un moyen de déplacement écologique répondant aux attentes et pratiques quotidiennes des Parisiennes et des Parisiens ;

Sur proposition de M^{me} Laurence GOLDGRAB, M. Gilles ALAYRAC et M. Jean-Bernard BROS,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris lance une étude de faisabilité sur la mise en place d'un tel système et qu'elle soit communiquée au Conseil de Paris.